

Prix de l'ACSP dans le cadre de la compétition « Ma thèse en trois minutes à l'intention des étudiants diplômés »

Pour les besoins du présent document, il est entendu que le masculin comprend le féminin et qu'il est utilisé dans le seul but d'éviter d'alourdir le texte.

Mandat

Note : Pour les besoins du présent document, il est entendu que le masculin comprend le féminin et qu'il est utilisé dans le seul but d'éviter d'alourdir le texte.

Comité du programme de l'ACSP	le comité
Prix de l'ACSP pour la compétition « Ma thèse en trois minutes » à l'intention des étudiants diplômés	le prix
Responsable de la section Enseignement	le responsable de la section
Le président de la compétition	le président

1. Le comité décernera le prix chaque année.
2. La compétition « Ma thèse en trois minutes » (3MT®), qui est axée sur la présentation de recherches universitaires, a été développée par l'University of Queensland (UQ), en Australie. Ses principes et grandes lignes de conduite seront appliqués à la compétition de l'ACSP.
3. Dans la mise en application de ce mandat, le comité agit par l'intermédiaire du responsable de la section et du président, qui est nommé par le responsable de la section, et est représenté par ces personnes.
4. Ont droit de participer à cette compétition les étudiants inscrits à la maîtrise ou au doctorat qui sont très avancés dans leur mémoire de maîtrise ou leur thèse de doctorat

et leur analyse connexe. Les travaux de session et les autres travaux ne sont pas admissibles.

5. Un exposé/une proposition qui a été.e soumis.e dans le cadre de ce prix ne peut pas être soumis.e de nouveau pour ce même prix au cours d'une année subséquente.
6. Les détails sur la soumission d'une proposition se trouvent dans l'appel à propositions annuel de l'ACSP.
7. Les concurrents doivent être membres de l'ACSP au cours de l'année où l'exposé est pris en considération pour l'attribution du prix. La cotisation doit parvenir au [Secrétariat de l'ACSP](#) d'ici la date limite pour les inscriptions anticipées, soit ordinairement le 31 mars.
8. Le comité est responsable de l'administration du concours et de l'octroi du prix. Cette responsabilité inclut l'octroi du prix à intervalles réguliers, l'intégrité du processus de sélection et la publicité au sujet de l'octroi du prix.
9. Le choix du lauréat incombe au comité qui, pour ce faire, s'appuiera sur les recommandations du **jury du prix** qui présidera les finales de la compétition (voir l'ANNEXE I).
10. Le jury sera :
 - nommé par le président de concert avec le responsable de la section;
 - composé de trois membres qui ne sont pas des spécialistes (par ex. politiques, journalistes, représentants élus, hauts fonctionnaires), deux membres du jury au moins devant être capables de lire et de converser en français;
 - responsable de sélectionner le lauréat;
 - libre de n'accorder aucun prix si, à son avis, aucun exposé ne mérite le prix.
11. Les rondes préliminaires de la compétition seront présidées par un **premier jury** composé de deux politologues nommés par le président de concert avec le responsable de la section. Au moins un membre du jury devrait être capable de lire et de converser en français.
12. Les membres du jury peuvent faire partie d'un jury pour un nombre maximum de deux années consécutives.
13. Voir l'ANNEXE I pour les consignes destinées aux concurrents et les détails au sujet de la compétition au cours du congrès annuel. Voir l'ANNEXE II pour le document décrivant les critères d'évaluation.

14. Un membre du jury mentionné aux sections 9 et 11 ne doit pas avoir à évaluer un exposé s'il peut tirer un gain monétaire de la décision du jury ou s'il est d'une quelconque façon relié à l'un ou l'autre des concurrents.
15. À tout moment durant les délibérations, tout membre du **premier jury** mentionné dans la section 11 qui considère être en conflit d'intérêt (si, par exemple le membre de ce jury est le superviseur du mémoire ou de la thèse d'un concurrent ou s'il juge le travail d'un étudiant de son département, d'un coauteur ou d'un ancien étudiant) doit se retirer du jury et une personne sera nommée pour le remplacer par le président de concert avec le responsable de la section.
16. Les prix seront organisés et coordonnés par le président de concert avec le responsable de la section, les commanditaires de la compétition et des maisons d'édition universitaires. Le lauréat et le premier et le deuxième finalistes recevront un prix dont la valeur en argent reste à déterminer. Le lauréat et les finalistes peuvent recevoir des certificats-cadeaux, qui seront habituellement offerts par des maisons d'édition universitaires.
17. Le lauréat et le premier et le deuxième finalistes seront annoncés lors du congrès annuel.
18. Les prix seront envoyés après le congrès par le [secrétariat de l'ACSP](#).
19. Le comité, de concert avec le secrétariat de l'ACSP, supervisera le déroulement du processus relatif au prix.

ANNEXE I – DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSÉS ET RÈGLEMENTS À APPLIQUER AU COURS DE LA COMPÉTITION

1. Les concurrents :

- doivent envoyer le matériel suivant à [l'Équipe du congrès de l'ACSP](#) d'ici le **27 février 2026** :
 - i. une photo "portrait";
 - ii. l'URL d'une page académique/professionnelle (par exemple, université, LinkedIn) ;
 - iii. poignées Twitter-X/Bluesky/Instagram (si disponibles);
 - iv. un message confirmant leur participation à la séance d'information / répétition générale ci-dessous ;**
 - v. un message indiquant s'ils autorisent l'ACSP à enregistrer sur vidéo leurs présentations pendant les "finales" et à les afficher sur le site Web de l'ACSP après la conférence.
- sont invités à assister à une séance d'information de 40 minutes le mercredi 20 mai 2026 à 12h30 HNE via Zoom ;
- sont invités à assister à une répétition générale de 60 minutes le mardi 2 juin 2026 à 12h HNE en personne à l'Université d'Ottawa (**salle à déterminer**) ;
- sont censés préparer un exposé de trois minutes pour les jurys; les concurrents qui dépasseront la limite **maximale** de trois minutes seront éliminés.
- devraient noter qu'ils présenteront leur exposé sur leur mémoire ou thèse en trois minutes à un jury de non-spécialistes (finales). Les exposés devraient donc être captivants et présentés dans un langage accessible (cliquez [ICI](#) pour voir l'exposé primé et les finalistes des compétitions antérieures).
- n'ont le droit d'utiliser qu'une seule diapositive PowerPoint statique pour étoffer leur présentation (pas de transition, aucune animation ni aucun mouvement de

quelque nature que ce soit). Aucun autre média électronique (par ex., fichiers sonores ou vidéo), ni aucun autre accessoire ne sont permis.

- doivent être disponibles pour participer tant aux rondes préliminaires (habituellement les rondes 1 et 2, qui ont lieu au cours des deux premiers jours du congrès) qu'à la compétition finale (les « finales ») (qui aura lieu le dernier jour du congrès).
2. Le nombre maximal de rondes préliminaires sera de quatre, le nombre de concurrents dans chaque ronde et le nombre de jurys préliminaires étant déterminés en fonction du nombre d'exposés soumis et ce, à la discrétion du président ou du responsable de la section. Il y a habituellement quatre concurrents dans les « finales ». Les concurrents qui obtiennent le score le plus élevé lors des rondes préliminaires passent aux « finales ». Il est possible que le nombre de concurrents qui passent aux finales à partir de chaque ronde préliminaire ne soit pas égal. Les concurrents qui obtiennent le meilleur score dans chaque ronde préliminaire recevront un courriel ou un message Twitter une fois que toutes les rondes préliminaires seront terminées.
 3. Le(s) **jury(s) préliminaire(s)** lors des rondes préliminaires et le **jury du prix** lors des finales évaluera/évalueront les exposés à l'aide d'un document qui suit les principes de la compétition 3MT™ officielle de l'University of Queensland. Le document sera remis aux concurrents avant la compétition.
 4. Le document regroupant les critères d'évaluation :
 - porte sur deux aspects : a) compréhension et contenu, et b) aptitude à captiver l'auditoire et style de communication;
 - regroupe 12 questions évaluées sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 5 (tout à fait d'accord).
 5. Le(s) **jury(s) préliminaire(s)** disposera/disposeront d'une brève période de temps après les exposés pour remplir le document regroupant les critères d'évaluation.
 6. Un membre du jury a la responsabilité du calcul initial des scores et un deuxième membre du jury confirme l'exactitude du calcul.
 7. Les concurrents qui auront obtenu les scores les plus élevés lors des rondes préliminaires participeront aux finales. Dans le cas peu probable d'un score identique, le président aura le vote final.
 8. Les membres du **jury du prix** pour les finales :
 - ne délibéreront pas au sujet des exposés;
 - disposeront d'une brève période de temps après les exposés pour remplir leur document regroupant les critères d'évaluation.

9. Un membre du jury a la responsabilité du calcul initial des scores et un deuxième membre du jury confirme l'exactitude du calcul.
10. Le(s) concurrent(s) ayant obtenu le score le plus élevé remporte(nt) la compétition.
11. Dans le cas peu probable d'un score identique, le prix sera divisé en deux parties égales.
12. Le président doit envoyer par courriel :
 - les noms du lauréat et des finalistes à [l'Équipe du congrès de l'ACSP](#) dès la fin de la compétition;
 - un commentaire de 100 mots qui sera affiché sous le titre « Extrait du rapport du jury » sur le site Web de l'ACSP (cliquez [ICI](#) pour voir les commentaires précédents) au plus tard une semaine après le congrès.

ANNEXE II - DOCUMENT REGROUPANT LES CRITÈRES DE SÉLECTION

NOM DU CONCURRENT _____

TITRE DE L'EXPOSÉ _____

DIPLÔME ACTUEL OU DERNIER DIPLÔME DU CONCURRENT

DATE _____

À ÉVALUER SELON L'ÉCHELLE SUIVANTE :

1 (TOTALEMENT EN DÉSACCORD),

2 (EN DÉSACCORD),

3 (NEUTRE),

4 (D'ACCORD)

5 (TOTALEMENT D'ACCORD)

COMPRÉHENSION ET CONTENU	
L'exposé permet de faire comprendre le contexte dans lequel la question de recherche se situe et l'importance de cette question tout en expliquant la terminologie et en évitant tout jargon.	/5
L'exposé décrit clairement l'impact et/ou les résultats de la recherche, incluant les conclusions et répercussions.	/5
L'exposé suit un ordre séquentiel clair et logique.	/5

Le sujet de la thèse, l'importance de la recherche, ses résultats/son impact ainsi que ses répercussions sont communiqués en des termes qui conviennent à un auditoire de non-spécialistes.	/5
Le concurrent consacre le temps adéquat à chaque élément de son exposé et l'exposé ne se déroule pas à un rythme trop précipité.	/5
TOTAL – COMPRÉHENSION ET CONTENU	/25
STYLE DE COMMUNICATION ET APTITUDE À CAPTIVER L'AUDITOIRE	
L'exposé donne envie à l'auditoire d'en savoir davantage.	/5
Le concurrent a fait attention à ne pas futiliser ou généraliser à tort la recherche.	/5
Le concurrent a su transmettre son enthousiasme pour sa recherche.	/5
Le concurrent a su capter et maintenir l'attention de l'auditoire.	/5
La présence sur scène, le maintien du contact visuel avec l'auditoire et le registre vocal du concurrent étaient adéquats; son rythme était soutenu et il manifestait une confiance en soi.	/5
La présentation PowerPoint a enrichi l'exposé; elle était claire, lisible et concise.	/5
TOTAL – EXPOSÉ	/30
TOTAL - PRESENTATION	/55